



Trop perçu solde de tout compte

Par **gabode**, le **26/10/2011** à **18:22**

Bonjour,

suite a un licenciement economique sous administrateur judiciaire ,ma société qui ma licenciè en date du 1 juin 2012, l administrateur judiciere nous a versè a tous la somme de 5000€ par cheque au mois de mai 2012

mais ma société m avez deja versè cette somme 2 jours avant par virement sans m indiquè a quoi elle servait.apres renseignement pris au service compta de ma société c est dernier mon indiquè que cette somme serais retirèe de mon solde de tout compte et je pensè que c etait le cas !

aujourd'hui je recoit en courrier simple une lettre de l administrateur qui me dit vous devais me refaire un cheque car vous avais perçu 2 fois cette somme ;

a t il le droit apres que ma socitè mais licenciè de me reclamer cette somme qui selon lui ne ma pas ètè deduite de mon solde de tout compte

merci d avance pour vos reponse

lecomte l

Par **corimaa**, le **27/10/2011** à **00:11**

Bonsoir, l'administrateur s'occupe des comptes de la societe qui vous a licencié (comme payer les fournisseurs, les soldes de tout compte...), donc comme vous avez perçu indument 5000 euros, vous devez les restituer et faire un cheque au nom de votre societe et non à celui de l'administrateur